

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, c'est là une grosse déformation des faits. Je veux indiquer des chiffres pour toutes les dépenses *extra muros* en recherche et développement. Selon Statistique Canada, pour 1984-1985, l'année la plus récente pour laquelle on a des statistiques complètes, le Québec a reçu 27 p. 100, l'Ontario, 32 p. 100 et la Colombie-Britannique, 12 p. 100 seulement. Cela est approximativement en proportion de la population de ces provinces. Cette distribution des dépenses fédérales en recherche et développement est, quelle que soit la norme, juste.

Ne seriez-vous pas d'accord, monsieur le Président, pour dire qu'il est nécessaire d'introduire ces corrections dans le débat et d'illustrer les injustices perpétrées contre la nation par les membres bien intentionnés de ce quatrième État?

* * *

LE LOGEMENT

LA PRINCIPALE CLIENTÈLE DU LOGEMENT SOCIAL AU CANADA—LA NECESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, l'année 1987 est l'année des sans-abri. On y apprend que les familles monoparentales dirigées par des femmes, et des femmes seules, forment la principale clientèle du logement social au Canada. Les nouvelles modifications apportées par le gouvernement en matière de logement social ne répondent aucunement aux besoins des femmes. En effet, l'accès pour les femmes à des loyers à prix modiques est rendu encore plus difficile, étant donné le fait que le seuil du revenu établi pour profiter de tels logements est encore beaucoup trop bas.

Le côté financier mis à part, le problème du logement touche aussi de façon particulière certains groupes particuliers de femmes telles les autochtones, les immigrantes, les handicapées, les mères célibataires, les mères adolescentes et les victimes de violence, sans mentionner les femmes sans-abri.

Nous considérons qu'il est inadmissible que 52 p. 100 de la population canadienne aient à faire face à un tel problème alors qu'avoir un logement adéquat n'est pas un privilège, mais plutôt un droit.

Je demande donc au gouvernement de remédier le plus rapidement possible à cette déplorable situation.

* * *

[Traduction]

LES ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES

LE 70^E ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 9 avril 1987 marque le soixante-dixième anniversaire de la bataille du Plateau de Vimy. On l'a souligné avec éloquence à la Chambre le 3 avril. Cependant, il y a lieu d'en faire mention au compte rendu le jour même de l'anniversaire.

Au fil des ans depuis 1917, beaucoup ont considéré ce champ de bataille comme le lieu où, pour la première fois, les Canadiens ont pris conscience de leur identité nationale, de la primauté de leur appartenance au Canada par rapport à leur origine britannique, française ou autre.

• (1405)

Des 600 000 hommes et femmes qui se sont portés volontaires à l'appel de leur patrie lors de la Première Guerre mondiale, 14 000 seulement vivent encore aujourd'hui. Qu'ils sachent que la Chambre se souvient de ce qu'ils ont fait pour que le Canada, de colonie qu'il était, devienne un pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE DÉCRET EXIGEANT L'OBTENTION D'UN VISA DE TRANSIT—LES CONSÉQUENCES POUR DES CHILIENS EN ARGENTINE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement a adopté une ligne de conduite étrange à l'égard des Chiliens qui fuient le régime oppressif du général Pinochet. Le 20 février dernier, un décret exigeant l'obtention d'un visa de transit, sans délai de grâce, contrairement à tous les cas précédents, visait expressément certains Chiliens désignés nommément. Cette fin de semaine-là, de nombreux Chiliens dont l'avion faisait escale à Buenos Aires ont été approchés par le consul qui leur a déclaré, sans avoir examiné leur cas, qu'ils n'étaient pas des réfugiés, mais simplement des migrants.

Depuis lors le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) ainsi que le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) ont répété à maintes reprises qu'ils étaient tous des migrants, mais ils ont été forcés de faire deux exceptions. Ils n'ont pas tenu compte de l'avis de M^{lle} Herrera des Nations Unies ni de celui d'un avocat de Montréal versé dans les questions de ce genre qui s'est rendu sur place interroger les requérants. On leur a simplement dit de transmettre ces renseignements au même consul qui leur avait dit au départ, sans avoir étudié leur cas, qu'ils immigraient uniquement pour des raisons économiques.

Nous avons lu dans le *Globe and Mail* que le ministre n'a aucune emprise sur son agent chargé de délivrer les visas sauf à exercer sur lui des pressions morales. En somme, le ministre tente de dissimuler les préjugés de son consul à Buenos Aires contre les réfugiés chiliens.

* * *

[Français]

LE PARTI LIBÉRAL

LA POSITION DU CHEF

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, à l'issue d'un caucus de deux jours concernant l'organisation politique, le chef du parti libéral a constaté les problèmes de communication de son parti.